

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 7 juillet 2015

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 29, 30 juin, 1<sup>er</sup> et 2 juillet 2015**

**2015 DJS 224 DDCT** Subvention (5 400 euros) à 2 associations de jeunesse (19<sup>ème</sup>).

**Mme Pauline VERON, rapporteure**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 16 juin 2015, par lequel Mme la Maire de Paris propose deux subventions à deux associations de jeunesse ;

Vu l'avis du conseil du 19<sup>ème</sup> arrondissement, en date du 15 juin 2015 ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON au nom de la 7<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 2 400 euros est attribuée à l'association Compagnie La Déferlante (13065 / 2015\_03160), domiciliée 5, rue de l'Orme (19<sup>ème</sup>), pour son projet « On s'la joue ! ».

Article 2 : Une subvention d'un montant de 3 000 euros est attribuée à l'association Espoir et Avenir pour Tous à Claude Bernard (7625 / 2015\_03205), domiciliée 5, rue Jacques Duchesne (19<sup>ème</sup>), pour son projet « Mobiliser jeunes et adultes du quartier pour développer une offre d'activités qui répondent aux besoins et aux aspirations des habitants ».

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65, nature 6574, rubrique 422, ligne VF88004 "Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse" du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2015 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**